

Décision

Générale

colonial

Décision n° 31-208-1914 MUTATIONS

n° 31-208-1914

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

26 février 1914

Numéro JO

n° 208 du 28/02/1914

Date du numéro

28 février 1914

TEXTE INTÉGRAL

une indemnité annuelle de 60 fr. est alloué au Clef de service des affaires indigènes, à titre de frais de bureau.